



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection Pédagogique Régionale

Inspection Pédagogique Régionale

Réf :
Lettre 1 23-24 NL

Affaire suivie par :
Christophe BERTHIER-BELLEARD
Jean -Paul CASTRO
Gianni COLAMONICO
Bruno MOMBELLI

IA-IPR de Physique Chimie

Tél : 05 57 57 38 19

Mél :

christophe.berthier-belleard@ac-bordeaux.fr
jcastro@ac-bordeaux.fr
gianni-carmelo.colamonico@ac-bordeaux.fr
bruno.mombelli@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 06 septembre 2024

Christophe BERTHIER-BELLEARD
Jean-Paul CASTRO
Gianni COLAMONICO
Bruno MOMBELLI

Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
de Physique-Chimie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
de Physique-Chimie

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Chères collègues, chers collègues,

Nous espérons que la pause estivale vous aura été bénéfique et souhaitons la bienvenue à tous les enseignants nouvellement nommés dans l'académie.

Les enjeux pédagogiques évoqués lors de notre précédente lettre de rentrée sont toujours d'actualité :

- l'évaluation des progrès et des acquis des élèves en lien avec les domaines du socle commun au collège et du livret scolaire au lycée ;
- le travail personnel de l'élève en classe et hors la classe ;
- l'orientation et les parcours des élèves ;
- les valeurs de la République et l'esprit critique ;
- l'expression orale des élèves.

Ils doivent être intégrés dans les pratiques de toutes les classes au collège comme au lycée. Ils seront l'objet d'une attention particulière lors de nos visites dans vos classes et des réunions d'équipe.

Nous soulignons l'importance de promouvoir le développement des compétences en orientation, même si vous n'exercez pas en tant que professeur principal. Le [site de l'ONISEP](#) propose de nombreuses ressources pertinentes à exploiter dans notre discipline avec vos élèves : interviews de professionnels, exemples de parcours, fiches métiers, présentation de formations, et bien plus encore. Pour intégrer cet enjeu dans vos séances de classe, [des fiches activités](#) intégrant les compétences à s'orienter sont disponibles sur le site académique disciplinaire.

La plateforme apps.education.fr propose un service complet d'outils pour les professeurs, compatibles RGPD : **agenda, outil de sondage, espace de stockage, outil de visioconférence, service d'envoi de fichiers volumineux**, etc. Elle a été testée par un ensemble de professeurs, et est particulièrement intuitive quant à son utilisation. Un [tutoriel](#) est aussi disponible.



Nous connaissons votre mobilisation pour former et accompagner l'ensemble des élèves dans toute leur diversité (décrocheurs, allophones, dys-, handicap, haut potentiel, ...) et assurer leur inclusion. Nous vous en remercions et vous rappelons l'existence de [l'espace « cap école inclusive »](#) sur le site internet du réseau CANOPE. La notion de besoins particuliers qui y est développée permet d'entrer dans des démarches de différenciation : **structuration de la tâche, du temps, de l'espace, compensation, réflexion en équipe....**

Des webinaires seront proposés en cours d'année scolaire pour vous accompagner dans ces changements de gestes professionnels qui intègrent les pratiques de différenciation.

Comme l'an dernier, les IA-IPR de physique-chimie proposeront des moments d'échange à distance aux professeurs de collège comme aux professeurs de lycée. Ces temps de partage seront proposés sur les créneaux horaires facilitant la présence du plus grand nombre.

1. FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Formation initiale

Cette année, nous accueillons dans notre académie 25 professeurs stagiaires en formation initiale.

Par ailleurs, les étudiants M2 MEEF qui préparent le concours suivront des stages en responsabilité en qualité de professeurs contractuels alternants ou en pratique accompagnée accueillis dans les classes de leurs professeurs tuteurs tous les lundis et mardis du mois d'octobre au mois de mai. Il en sera de même pour les étudiants M1 MEEF mais sur quatre temps plus courts du mois de novembre au mois d'avril. Nous savons pouvoir compter, comme d'habitude, sur la qualité de votre accueil de votre accompagnement. Vous trouverez sur [la page dédiée du site académique](#) des éléments d'information concernant les différents statuts de stagiaires et les modalités d'accueil.

Notre discipline accueille quelques professeurs néo-contractuels affectés pour la première fois dans un établissement. Nous savons votre implication pour leur réserver le meilleur accueil et les accompagner à assurer leur mission (tutorat, visite conseil, présentation de ressources...) avec l'appui des services du rectorat. Nous remercions les enseignants qui participent au dispositif de visites conseils et ceux qui le coordonnent.

Une réforme de la temporalité et des modalités de recrutement et de la formation initiale des enseignants a été largement annoncée au sein de l'Institution comme à travers les médias. Le travail se poursuit au ministère. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions à venir.

Formation continue

Nous insistons sur l'importance du développement professionnel tout au long de la carrière. **La participation aux actions de formation continue, en veillant autant que possible à ne pas perturber les cours**, en est l'un des piliers majeurs quel que soit le profil des enseignants.

« S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » est explicitement une des composantes du référentiel des compétences professionnelles du professorat et de l'éducation. L'évaluation des professeurs dans le cadre du PPCR, de la liste d'aptitude ou des changements de corps et de grade intègre par conséquent cette dimension professionnelle.

Le plan académique de formation disciplinaire est constitué de quatre volets :

- l'accompagnement des professeurs dans leur projet professionnel (préparation aux concours des capes interne et agrégation interne, accompagnement des professeurs contractuels ou stagiaires).
- des parcours thématiques (évaluation, histoire des sciences, modélisation, numérique).
- des sessions de formations prévues sur une journée : formations didactiques (mécanique des fluides, didactique en chimie, projet expérimental et numérique en enseignement scientifique), pédagogiques



- (créer et utiliser un escape game, intégrer la dimension d'orientation dans son enseignement) ou numérique (utilisation de microbit, de moodle),
- des webinaires.

Comme les années précédentes nous avons aussi prévu de permettre aux professeurs de collège de se regrouper en ZAP.

La préparation à l'agrégation interne est effectuée en partenariat avec l'Université de Bordeaux. Les formateurs sont des enseignants chercheurs ou des professeurs de classes préparatoires. Elle concerne tous les ans environ 20 professeurs, de collège ou de lycée. La formation s'effectue tous les mardis à l'Université. A l'issue de chaque session plusieurs professeurs de l'académie ont été lauréats de l'agrégation. Nous tenons à les féliciter car la formation est exigeante et le concours de haut niveau.

La préparation au CAPES interne concerne les professeurs contractuels. Il s'agit de les aider à préparer leur RAEP, puis de les accompagner dans la préparation des épreuves orale et expérimentale, s'ils sont admissibles.

Les parcours thématiques sont des formations de proximité. Ils concernent des équipes complètes de plusieurs établissements d'une ZAP. Chaque parcours se décline en modules de 3h (une dizaine pour chacun d'entre eux). Les équipes choisissent entre 4 et 6 modules, à réaliser sur 6 à 18 mois. L'ensemble des établissements de l'académie a vocation à intégrer au moins un parcours de formation, d'ici trois ans. Des propositions seront faites aux chefs d'établissements et aux équipes, via le coordonnateur disciplinaire. Des informations complémentaires sont indiquées sur [le site académique](#) et seront régulièrement mises à jour.

Les webinaires, d'une durée de 45 min – 1h, seront proposés périodiquement à partir du mois de novembre. Ils concerneront la culture scientifique, la mise en activité des élèves, des aspects didactiques particuliers, des pratiques pédagogiques, le numérique. Ils seront mis en oeuvre sur des temps qui affecteront le moins les cours et de façon à être suivis par le plus grand nombre, par conséquent entre 12h et 14h ou à 17h.

Nous vous rappelons enfin que le plan académique de formation 2024-2025 est consultable dans sa globalité en ligne [à cette adresse](#).

Nous tenons à remercier tous les enseignants impliqués comme concepteurs et formateurs dans la formation continue de notre discipline et dont le travail contribue à la réalisation du nouveau plan académique de formation.

La consultation des offres en physique chimie est facilitée en sélectionnant « Plan académique de formation/2d degré » puis « Tableau » dans le cadre « Vue pour les résultats » et « IA IPR SC PHYS » dans « discipline/responsable ».

Terme / code module / code dispositif
Saisir les termes à rechercher

Thème
Tous

Vue pour les résultats
Tableau

Type de candidature
Discipline/Responsable
1 sur 55

Catalogues
Circonscriptions
Animations pédagogiques uniquement

IA IPR PHILO (ACAD_821)
 IA IPR SC PHYS (ACAD_810)
 IA IPR SES (ACAD_822)
 IA IPR SMS (ACAD_811)
 IA IPR STI (ACAD_813)

Comme précédemment, **les offres à candidature individuelle s'effectuent tout au long de l'année sur des créneaux de dates et sur des lieux communiqués par un courriel via la liste de diffusion académique**. Un lien de pré-inscription sera indiqué dans ce courriel, accessible aussi [depuis le site académique](#). Les personnes retenues pour la formation seront choisies parmi celles qui se seront pré-inscrites.



Nous vous rappelons que lorsque la formation de la **Maison pour la science** est inscrite au PAF, il est nécessaire de procéder à une double inscription, sur le PAF et sur le site de la Maison pour la science.

Dans le cas contraire, une inscription unique sur le site de la Maison pour la science suffit.

Vous trouverez une présentation des Maisons pour la science et des formations sur le site : <http://www.maisons-pour-la-science.org/>

2. LE COLLÈGE

Cette rentrée, des groupes de besoins seront mis en place en français et en mathématiques pour les élèves de 6^e et de 5^e. Ces groupes visent à adapter l'enseignement aux compétences spécifiques des élèves, en alternant entre des moments en classe entière et des regroupements ciblés. Bien que ces groupes concernent principalement le français et les mathématiques, ils peuvent vous permettre :

- de travailler les fondamentaux de maîtrise de la langue et des compétences mathématiques en lien avec vos collègues de lettres et mathématiques ;
- de différencier vos approches pédagogiques selon les niveaux et les besoins des élèves.

Par lettre de saisine du 13 mars 2024, le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) a été sollicité pour une refonte du socle commun de connaissances, compétences et de culture. En articulation avec ces changements, le programme de physique-chimie du cycle 4 sera aussi révisé. Vous trouverez toutes les informations relatives à ces évolutions sur [le site du CSP](#).

Les **activités expérimentales** sont au cœur de la formation scientifique des élèves dans notre discipline. Elles sont parties intégrantes des situations pédagogiques qui permettent de construire les compétences du programme de physique-chimie qui alimentent le socle. Il est essentiel de faire manipuler les élèves, même en classe entière, afin de développer leur compréhension concrète des concepts scientifiques. Par exemple, vous pouvez organiser la classe en demi-groupes : pendant qu'une moitié de la classe réalise des manipulations expérimentales, l'autre moitié peut travailler sur un exercice écrit en autonomie. Une autre possibilité est de former des groupes de quatre élèves, permettant ainsi une rotation des activités pour que chaque groupe puisse manipuler successivement sous la supervision directe de l'enseignant.

Nous vous remercions pour votre implication dans le dispositif « **devoirs faits** ». Ce dispositif, maintenant bien rodé, permet de renforcer les compétences du domaine 2 du socle en mettant l'accent sur l'importance, la structuration et les attentes du travail à la maison, cruciales pour la réussite scolaire. Une explication des objectifs et des ressources est accessible sur [eduscol](#).

Il est possible, en collège, de proposer un enseignement d'une discipline en langue étrangère (**DNL**), dans le cadre prévu par l'article 5 de l'arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège (cf <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000047437039/2023-04-14/>).

Pour les collèges dont au moins une école de secteur propose un dispositif EMILE (Enseignement d'une matière intégré en langue étrangère), la présence d'une DNL permet d'assurer la continuité des apprentissages démarrés dans le premier degré ; la DNL est alors introduite en 6^e et s'adresse à tous les élèves, qu'ils aient ou non suivi le dispositif précédemment.

L'enseignement d'une DNL en collège n'est pas une préparation à une section européenne de lycée. Tous les collèges qui le souhaitent peuvent proposer cet enseignement qui va donner une coloration langues vivantes au parcours de l'élève.

3. LE LYCÉE

Compte tenu de l'importance du contrôle continu et de la problématique de l'évaluation, nous continuerons à accompagner la réflexion lors de nos réunions d'équipe. Nous vous rappelons que la banque nationale des sujets (BNS) peut être une source d'inspiration pour vos sujets d'évaluation. Elle est accessible via le portail [ARENA](#).



Nous demandons aux **coordonnateurs disciplinaires** de remplir le fichier enquête en pièce jointe à la lettre de rentrée, après l'avoir renommé sous la forme :

numéro département-VILLE-NOM ETABLISSEMENT (ex : 33-LANGON-JEAN MOULIN).

(merci de laisser le format tableur et de ne pas enlever ni fusionner de cellule).

Ce fichier est à déposer **avant le 30 septembre 2024** dans un répertoire en ligne en suivant le lien ci-dessous :

<https://nuage01.apps.education.fr/index.php/s/w7MfiSRe4bZfCKP>

En ce qui concerne la voie STL, l'enquête complémentaire en pièce jointe est aussi à renvoyer **uniquement par les établissements concernés** à l'adresse Christophe.Berthier-Belleard@ac-bordeaux.fr avant le **30 septembre 2024**

4. LES EXAMENS (DNB, bac, BTS)

Comme chaque année, chacun(e) d'entre vous peut être sollicité(e) pour proposer des sujets d'épreuve commune ou d'épreuves terminales écrites ou expérimentales. **Cette mission, placée sous le sceau de la plus haute confidentialité, entre dans le cadre général des missions d'examens. Elle ne peut pas être refusée même si la demande émane d'une autre académie.**

Tous les professeurs qui enseignent au lycée sont mobilisables dans le cadre des corrections des épreuves d'enseignement de spécialités, les épreuves ponctuelles destinées aux candidats libres, le grand oral, et les épreuves du second groupe. De même au collège, tous les enseignants de physique-chimie sont susceptibles de corriger la partie physique-chimie de l'épreuve de sciences et technologie du DNB, même s'ils n'interviennent pas en classe de troisième. Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date de clôture de la session concernée, fixée par la note de service qui établit le calendrier de la session.

Les épreuves orales de contrôle sont définies dans les notes de services publiés au [BO spécial du 13 février 2020](#). Il n'existe pas de banque académique ou nationale de sujets pour ces épreuves.

Tous les professeurs qui enseignent en BTS peuvent être convoqués dans le cadre des corrections des épreuves écrites mais aussi pour les oraux de contrôle qui ont été pérennisés par le décret du 3 juin 2022. La participation à ces évaluations certificatives constitue, comme pour le baccalauréat et le DNB, une obligation de service.

5. LE LABORATOIRE DE SCIENCES

Les missions des personnels de laboratoire sont décrites dans le [BO n°19 du 9 mai 2013](#). La bonne tenue du laboratoire de sciences doit faire l'objet d'une vigilance particulière de l'ensemble de l'équipe. La propreté, le rangement et le stockage des produits chimiques doivent être une priorité pour chacun. Vous trouverez un ensemble de repères et de consignes dans la [circulaire académique du 30 août 2019](#) qui concerne les mesures de prévention des risques dans les laboratoires de sciences des établissements scolaires.

De nombreuses informations sont aussi disponibles sur la [page du CHSCT](#) ou sur la [page académique disciplinaire](#).

Pour toute question concernant ce sujet, l'inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST), Madame Christine Coche, peut être contactée à l'adresse suivante : christine.coche@ac-bordeaux.fr.

Des formations sont proposées aux personnels de laboratoire concernant notamment les gestes professionnels, la préparation aux concours, ou la sécurité au laboratoire.



Chaque année des postes à pourvoir sont accessibles par concours dont les épreuves se déroulent en deuxième partie d'année scolaire.

Un webinaire dédié aux coordonnateurs aura lieu en septembre afin d'évoquer les modalités d'accueil des personnels de laboratoire stagiaires et les enjeux du stage.

6. PHYSIQUE-CHIMIE ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Ce début d'année scolaire nous a rappelé la nécessité de transmettre et de faire vivre les **valeurs de la République à l'École**. Nous remercions chacun d'entre vous pour son engagement au service de cet objectif primordial de notre mission pédagogique. En effet, par le développement de la culture scientifique, de la pensée rationnelle et de l'esprit critique, notre discipline y contribue pleinement. C'est plus visiblement le cas dans certains programmes tels que l'enseignement scientifique de la classe de première et de terminale de la voie générale ou le récent programme de sciences et technologie de cycle 3. Cependant, tous les enseignements peuvent contribuer à travailler ces enjeux.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires et des cas concrets dans le livret « la République à l'École » (cf [site](#), ou [pdf](#)). Une formation spécifique à candidature individuelle est prévue cette année au PAF sur ce thème.

7. LA CULTURE SCIENTIFIQUE

Nous remercions tous les professeurs qui s'investissent dans le champ de la **culture scientifique** pour accompagner les élèves dans les différents dispositifs possibles : ateliers scientifiques, concours « C-Génial collège » ou « C-Génial lycée, dispositifs sciences à l'école, olympiades nationales de la chimie ou de physique de France, olympiades internationales de la chimie ou de la physique, prix Pierre POTIER, ... Ils permettent de susciter des vocations, porter des regards différents sur la science en montrant des activités de recherche et industrielle à des élèves qui en sont un peu éloignés et permettre ainsi de déconstruire de nombreuses représentations. Nous partagerons avec vous certaines manifestations et initiatives emblématiques par la liste de diffusion mais vous trouverez toutes les informations sur le [site disciplinaire](#) [et sur celui de la DAAC](#)

De nombreux établissements et écoles sont entrés dans une démarche d'établissement en **Démarche de Développement Durable**. Ils ont reçu **label ad hoc : E3D**. Il donne de la visibilité au travail accompli dans la formation des élèves à cette éducation et à l'engagement citoyen des jeunes. La physique-chimie, sciences des phénomènes naturels, a une place majeure dans la compréhension de l'environnement et de son évolution. [Le site académique de l'éducation au développement durable](#) vous permettra de trouver différentes informations et ressources.

Semaines européennes du développement durable : du 18 septembre au 8 octobre 2024

Semaine de la science : du 4 au 14 octobre 2024

8. SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES INSPECTEURS

La campagne 2024-2025 des rendez-vous de carrière commence dès le mois de septembre 2024. Nous vous renvoyons à [l'arrêté du 5 mai 2019 \(modifié en juillet 2019\)](#) qui précise les objectifs et les modalités de ce rendez-vous de carrière.

Si vous êtes concerné(e) par un rendez-vous de carrière, nous vous engageons à porter un regard réflexif sur l'ensemble de votre parcours en amont des entretiens : ce temps d'échanges sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle est un moment privilégié dans la carrière. Pour vous y aider, vous pouvez vous appuyer sur le document [guide de l'entretien](#), le compléter et l'envoyer à l'inspecteur. Vous avez aussi la possibilité de lui présenter lors de la visite de classe ou de lui faire parvenir en amont tout document



professionnel (progressions, évaluations, cahiers de notes, supports d'élèves...) qui atteste de votre niveau de maîtrise des compétences professionnelles. Nous précisons que l'inspecteur évaluateur qui assurera votre rendez-vous de carrière peut être différent de celui qui relève de votre ZAP.

Une visio sera proposée cette année à l'ensemble des enseignants concernés par un rendez-vous de carrière.

L'annonce du rendez-vous de carrière se fait exclusivement par le biais de la messagerie académique, avec l'adresse type prénom.nom@ac-bordeaux.fr.

Le travail des inspecteurs s'organise par secteurs géographiques (**Zones d'Animation Pédagogiques**) répartis de la manière suivante :

C. Berthier 06 16 79 24 72	J.P. CASTRO 06 16 79 06 74	G. Colamonico 06 12 56 15 34	B. Mombelli 06 18 54 25 84
Bergerac Ouest Dordogne Périgueux Bordeaux centre (ZAP 01) Rive droite (ZAP 03) Libourne (ZAP 04)	Bordeaux Nord (ZAP 02) sauf lycée St Louis Mont de Marsan/Aire sur Adour Des Gaves (sauf le lycée Albert Camus de Mourenx) Pau-Nay	Mérignac Pessac (ZAP 07) Talence (ZAP 05) Médoc (ZAP 08) Arcachon (ZAP 09) Blaye (ZAP 10) Parentis Dax Lycée St Louis (Bordeaux) Lycée Albert Camus (Mourenx)	Est Dordogne Nord Dordogne Marmande-Nérac Agen Villeneuve sur Lot Nive et Adour Nive et Saison Sud Gironde (ZAP 06)

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

PJ :

- enquête 2024 pour les niveaux enseignés en lycée ;
- enquête 2024 spécifique à la série STL option SPCL

Les IA-IPR de Physique-Chimie